

et très-pressé, il était porteur de deux paquets, ou plutôt d'une lettre et d'un paquet, la lettre pour M. le maréchal Bazaine, et le paquet pour le général Jarras. Comme il pleuvait, j'ai mis les deux paquets sur ma poitrine. L'officier prussien me dit : « Dépêchez-vous ; » et, au moment où je remontai à cheval, il me répéta encore : « *Eilen sie*, dépêchez-vous. »

Je partis alors au galop et je trouvai le maréchal à la hauteur du village de Longeville. Le moment était trop douloureux pour que tous les détails ne me soient pas restés dans l'esprit. Le maréchal était en arrière de ses deux officiers d'ordonnance ; l'un, le capitaine Gudin, à droite avec une peau de bique par-dessus son uniforme, l'autre, le capitaine de Mornay, à gauche. Il était entre deux haies de soldats en armes, de la garde, je crois. Je ne me rappelle même pas avoir vu à côté de lui messieurs ses neveux. Quant aux bagages et aux voitures, ils étaient derrière lui.

J'étais sur le côté gauche de la route, et je lui remis à lui-même la lettre ; c'était un papier carré de grand format. La lettre était en allemand ; il m'a demandé si je pouvais la traduire ; je lui dis que j'étais à sa disposition. Je traduisis la lettre dans les termes que j'ai donnés au conseil.

Il avait été stipulé dans les termes de la capitulation, la veille, que les troupes seraient remises aux Prussiens à midi précis, que les forts seraient rendus à dix heures, et que le maréchal, avec son état-major, aurait le droit d'aller au quartier général du prince à cette heure-là, à quatre heures. Et c'est alors, un détail qui a paru le frapper surtout : « Faut-il, dit le maréchal, que je rentre à mon quartier général ? » Je lui dis : « Il doit être occupé maintenant par les Prussiens, et je crois qu'il vaudrait mieux pour vous attendre aux avant-postes les ordres du prince Frédéric-Charles. Alors, le maréchal s'adressa à un de ses aides de camp, continua sa route et me remit la dépêche en me disant : « Envoyez la donc à Jarras. » Je la portai au général Jarras, auquel je la remis décachetée, et la traduction lui en fut faite par le commandant Samuel. Je remis aussi le paquet au général Jarras.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous maintenez, par conséquent, complètement votre déposition ?

M. LE CAPITAINE JUNG. — Parfaitement.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous aviez vu l'enveloppe de la lettre. Cette enveloppe portait-elle l'adresse du maréchal ?

M. LE CAPITAINE JUNG. — Oui, cela devait être ; car l'officier prussien m'a dit : « Portez cette lettre au maréchal. » Il ne me l'aurait pas dit, si elle avait été pour le chef d'état-major. Du reste, il n'est pas dans les habitudes de communiquer un ordre au commandant en chef par l'intermédiaire d'un subordonné.

La lettre était signée du général de Stiehle ; la signature seule était de lui. La seule chose regrettable, c'est que le général Jarras ait cru devoir rendre aux Prussiens, à Francfort, ce document.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le commissaire du gouvernement n'a pas de questions à adresser au témoin ?

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Non, monsieur le président. Les souvenirs du témoin sont précis.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le défenseur ?

M^e LACHAUD. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le commissaire du gouvernement a-t-il des questions à adresser au capitaine Gudin ?

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — On pourrait demander au capitaine Gudin si ses souvenirs sont aussi précis.

M. LE PRÉSIDENT. — Faites approcher le capitaine Gudin.

(Le témoin s'approche de la barre.)

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu le capitaine Jung. Maintenez-vous votre déposition ?



M. STREIFF.

M. LE CAPITAINE GUDIN. — Je la maintiens formellement.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez ouvert la lettre ?

M. LE CAPITAINE GUDIN. — Le maréchal m'a tendu la lettre. Nous étions à côté de lui, contre lui, comme nous y avons toujours été pendant la campagne, le capitaine Mornay et moi ; tous deux nous parlons l'allemand, il nous a donné la lettre à traduire, je l'ai traduite, et le maréchal l'a rendue au capitaine Jung pour la porter au général Jarras. Du reste, je n'étais pas seul ; tout l'état-major était là, et peut en déposer. Je maintiens donc formellement ce que j'ai dit.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a plus d'autres observations, monsieur le maréchal ?

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — Voici comment je m'explique ce fait. La traduction verbale de la lettre m'a été faite par le capitaine Gudin, au moment où la lettre m'a été apporté

par le capitaine Jung, et, quand le capitaine Jung l'a portée au général Jarras, il l'a traduite par écrit à l'état-major...

M. LE CAPITAINE JUNG. — Non, du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Adressez-vous au conseil.

M. le maréchal pense qu'il a d'abord demandé une traduction verbale de cette lettre à M. le capitaine Gudin, et qu'ensuite on vous aura demandé une traduction écrite à l'état-major. Avez-vous souvenir de cela ?

M. LE CAPITAINE JUNG. — Nullement.

M. LE PRÉSIDENT. — En tout cas, la lettre était-elle adressée à M. le maréchal, ainsi que vous l'affirmez ?

M. LE CAPITAINE JUNG. — Elle était adressée à M. le maréchal, autant que je puis l'affirmer. Mes souvenirs sont très-précis. M. le maréchal a ouvert la lettre en la recevant ; il a demandé qui pouvait la traduire, et je me suis offert. Maintenant, après l'avoir eue entre les mains, et quand je lui eus traduit la lettre, l'a-t-il passée à M. le capitaine Gudin ? Je sais qu'il lui a parlé après et qu'il a dit, à propos de cette lettre, quelque chose comme : « Faut-il rentrer dans Metz ou aller au delà ? »

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — J'ai remis la lettre au capitaine Gudin ; mais je demande surtout à faire rectifier une autre affirmation du capitaine Jung. Je n'étais pas du tout, comme il l'a dit, entouré d'une double haie de grenadiers ; il y en avait une compagnie, qui me suivait par derrière, à quelques pas de distance ; je n'avais pas besoin d'être entouré. J'ai traversé Longeville au milieu de la division du général de Cisse, et tous les hommes ont été parfaits pour moi, comme ils l'ont toujours été. Je n'avais pas besoin d'être gardé par deux haies de grenadiers !

M. LE CAPITAINE GUDIN. — Monsieur le président, je voudrais ajouter un mot.

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez attendre que je vous adresse une question, capitaine. — Avez-vous une observation à formuler, et porte-t-elle sur un point de fait ?

M. LE CAPITAINE GUDIN. — Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez déposer.

M. LE CAPITAINE GUDIN. — Je crois que M. le capitaine Jung a pu confondre cette dépêche avec une autre.

Je suis parfaitement sûr qu'il n'y était pas question d'avant-postes, et je suis parfaitement sûr aussi qu'elle était adressée à M. le général Jarras, car le point important de la lettre de M. le général de Stiehle était l'autorisation accordée à M. le général Jarras d'aller en captivité à Mayence.

Tous ces détails étaient assez douloureux pour que le souvenir nous en soit resté profondément gravé, et pour que nous ne commettions pas d'erreur à cet égard. On semble toujours croire que nous avons été les seuls à n'être pas péniblement affectés de la capitulation de Metz... Si l'on nous avait vus à ce moment !...

M. LE PRÉSIDENT. — Il a été déjà déposé, relativement au texte de cette lettre, par M. le commandant Samuel ; il n'y a pas à y revenir.

Monsieur le commissaire du gouvernement a-t-il encore quelques explications à demander au témoin ?

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je voulais seulement constater que M. le capitaine Jung maintient absolument sa déposition.

M. LE GÉNÉRAL BONNEAU DU MARTRAY. — A mon retour de captivité, je fus chargé officiellement, par M. le ministre de la guerre, d'aller à Metz, afin d'en rapporter les archives de l'armée du Rhin.

On m'indiqua la maison où elles avaient été déposées secrètement lors de la capitulation.

J'arrivai à Metz le 4 du mois d'avril ; je me rendis d'abord chez M. le sous-intendant militaire Maujeon et lui demandai les indications et les facilités nécessaires pour bien remplir ma mission. M. le sous-intendant Maujeon me dit que probablement je ne réussirais pas, parce que les Prussiens savaient que ces archives étaient dans Metz, et qu'ils les faisaient chercher ; que lui-même avait eu besoin de simples imprimés appartenant à l'ancienne intendance de la ville de Metz, et qu'il lui avait été répondu qu'on ne pouvait les lui délivrer sans un ordre de Berlin, — qu'on ferait prendre cet ordre à Berlin, — et que depuis deux mois, il n'avait rien pu obtenir.

En entendant ces renseignements, je résolus de ne pas profiter d'une lettre que M. le ministre de la guerre avait écrite au gouverneur prussien de Metz, pour l'engager à faciliter ma mission. Je résolus d'enlever les archives immédiatement, sans rien dire à personne.

Je ne pouvais pas user du chemin de fer, attendu qu'il était défendu de sortir de Metz avec des bagages, sans autorisation du gouverneur. Je louai une charrette avec un mulet ; je me rendis à la maison où avaient été déposées les archives, et je les trouvai intactes. Elles avaient été mises dans des cantines fermées au cadenas, et les clefs, qui n'avaient pas été laissées avec les cantines, se trouvaient perdues. Je chargeai ces cantines sur la charrette et, mettant de la paille par-dessus, je me dirigeai du côté de la porte de la ville. Pendant le trajet, j'eus une grande frayeur : au moment où la voiture montait une rue dont la pente était très-escarpée, deux agents de police sortirent d'un corps-de-garde avec quatre soldats prussiens. Les deux agents de police saisirent l'animal par la bride et dirigèrent la voiture vers le corps-de-garde, en faisant pousser les roues par les soldats.

Je crus que tout était découvert ; mais il n'en était rien ; c'était tout simplement pour aider l'animal à monter, et, dès qu'il eut gravi la côte, ils le laissèrent aller.

M. LE PRÉSIDENT. — Ces cantines contenaient les archives de l'état-major général de l'armée du Rhin ?

M. LE GÉNÉRAL BONNEAU DU MARTRAY. — Oui, monsieur le président, elles étaient au nombre de seize, et avaient été fermées à clef au moment où elles avaient été déposées à Metz dans la maison dont j'ai parlé.

Les clefs avaient été perdues, de sorte que, lorsqu'elles furent rendues à Versailles, les employés du ministère de la guerre durent faire sauter les cadenas.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas d'autres questions à adresser au témoin ?

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — C'est sur une démarche que j'ai fait faire auprès du général Le Flô, et sur ma demande spéciale, que cette mission a été donnée à M. le colonel du Martray. J'ai chargé M. le capitaine de Mornay d'aller trouver, de ma part, M. le ministre de la guerre, pour lui demander d'envoyer un officier à Metz pour en rapporter ces cantines.

L'audience est suspendue.

A la reprise de l'audience, le capitaine de Mornay-Soult prend place à la barre.

M^e LACHAUD. — Je serais infiniment reconnaissant à monsieur le président, s'il voulait demander à M. le capitaine de Mornay-Soult de s'expliquer sur une lettre que M. le général Picard aurait adressée le 27 octobre, au maréchal Bazaine, ou sur une communication venant de M. le général Picard, relative à l'incinération des drapeaux.

M. LE PRÉSIDENT. — Capitaine, vous avez entendu la question, veuillez y répondre.

M. LE CAPITAINE DE MORNAY-SOULT. — Le 27 octobre, je me trouvais dans le cabinet de M. le maréchal. — Je crois devoir faire ici cette observation que l'officier de service ne quittait jamais le cabinet de M. le maréchal Bazaine. — J'étais donc de service, et je me trouvais dans le cabinet de M. le maréchal, il était environ deux heures, lorsqu'on apporta une lettre de M. le général Picard. Je la remis à M. le maréchal, et, après en avoir pris connaissance, M. le maréchal s'écria : « Mais ils doivent être brûlés ! » Immédiatement, M. le maréchal me fit connaître le contenu de cette lettre.

Voici à peu près ce qu'elle disait : Les colonels et les commandants des régiments de grenadiers de sa division demandaient, avant de remettre à l'artillerie les drapeaux de leurs régiments, ce qu'on devait en faire.

M. le maréchal Bazaine me donna l'ordre de me rendre immédiatement auprès de M. le général Jarras, et me dit : « Le général Jarras doit dîner en ce moment pour se rendre ensuite à Frescati. Dépêchez-vous d'aller le trouver, et recommandez lui d'avoir soin, pendant la lecture des articles de la capitulation, au moment où l'on arrivera à l'article des drapeaux, de faire observer au général de Stiehle que les drapeaux ne sont plus dans les régiments; qu'ils ont dû en être retirés, comme c'était l'habitude, au moment de la nouvelle du changement de gouvernement; et qu'on avait dû les détruire et les brûler à l'arsenal. »

Je me rendis immédiatement auprès de M. le général Jarras, à qui je répétai textuellement les paroles que M. le maréchal m'avait chargés de lui transmettre. M. le général Jarras, qui terminait son dîner en ce moment, me dit, qu'avant de partir, il allait retourner auprès de M. le maréchal, pour s'expliquer avec lui sur l'ordre que je venais de lui apporter. — Effectivement, je revins immédiatement auprès de M. le maréchal Bazaine, et on annonça la visite de M. le général Jarras, qui entra presque en même temps que moi.

M. le maréchal lui répéta mot pour mot les mêmes paroles qu'il m'avait dites. A ce moment, M. le général Jarras crut devoir faire quelques objections, dont je n'ai pas gardé le souvenir exact, sur la façon de faire cette observation. Enfin, M. le général Jarras partit avec cet ordre précis de M. le maréchal Bazaine, et, immédiatement après, — car cela ne dura pas longtemps, — M. le maréchal me donna l'ordre de me rendre de nouveau à l'état-major général, et là, de dire aux officiers de service de faire mettre à la suite d'une lettre, qu'à ce moment on rédigeait pour l'envoyer aux commandants de corps d'armée, que les drapeaux avaient été brûlés. Il est évident que, dans l'esprit de M. le maréchal Bazaine, c'était la réponse à l'objection que M. le général Picard lui avait soumise, et que c'est la lettre de M. le général Picard qui lui apprenait pour la première fois que les ordres précédemment donnés n'avaient pas encore été exécutés.

Je me rendis à l'état-major général, et je m'adressai à M. le colonel d'Andlau, à qui je transmis les ordres et les instructions de M. le maréchal Bazaine.

Je regrette d'être obligé de dire que M. le colonel d'Andlau ne voulut pas exécuter

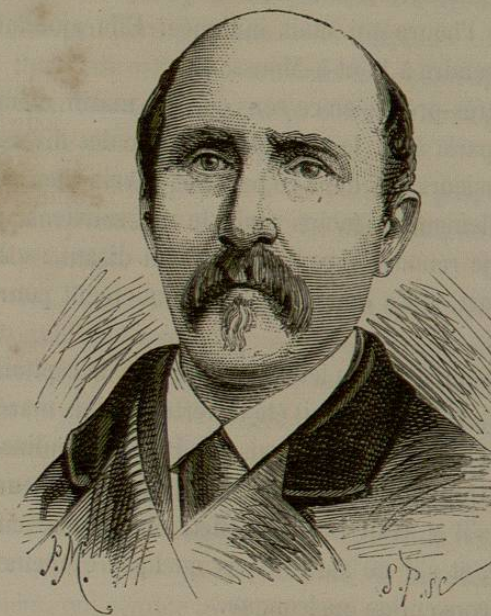
ces instructions; je m'adressai alors à M. le colonel Nugues, et je lui répétai les mêmes instructions.

Il me répondit : « C'est très-bien, je vais le faire ! »

Je retournai chez M. le maréchal Bazaine, et je lui rendis compte que ses ordres allaient être exécutés.

Environ une demi-heure après ce nouveau retour au quartier général, M. le colonel Nugues est venu auprès de M. le maréchal pour lui faire des objections. A ce moment, je n'étais pas dans le cabinet de M. le maréchal; j'avais été obligé de m'absenter un instant; il m'est donc impossible de dire quelle conversation il a eue avec lui.

Voilà ce qui s'est passé le 27 octobre.



M. CLARCK.

Je demande maintenant la permission de parler un moment de notre départ de Metz, le 29.

Le 29, M. le maréchal a quitté Metz, ou plutôt le Ban-Saint-Martin, à peu près vers les dix heures et demie du matin. Il avait conservé près de lui la compagnie de grenadiers qui l'avait gardé jusqu'alors.

Cette compagnie l'a accompagné jusqu'à Moulins-lès-Metz; elle marchait derrière nous, à une dizaine de pas environ; il n'y avait même aucune avant-garde, M. le maréchal Bazaine allait en avant de tous, et accompagné de nous. Un peu avant Longeville, nous avons été rencontrés par M. le capitaine Jung, qui revenait des avant-postes, et qui portait des lettres. M. le maréchal l'arrêta, et lui demanda quelles étaient les lettres dont il